UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Direction départementale des territoires du Rhône

Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)

Notice d'information du territoire « Agglomération Lyonnaise »

Campagne 2016

Accueil du public du lundi au vendredi de « 9h à 12h et 14h à 16h ».

Correspondant MAEC de la DDT : Raphaël BARBIER
téléphone : 04 78 62 53 43
e mail : raphael.barbier@rhone.gouv.fr

Cette notice présente l'ensemble des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) proposées sur le territoire de l'agglomération lyonnaise au titre de la programmation 2015-2020.

Elle complète la notice nationale d'information sur les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et les aides à l'agriculture biologique 2015-2020, disponible sous Télépac.

La notice nationale d'information sur les MAEC et l'AB (disponible sous Télépac)	contient →	• Les conditions d'engagement dans les MAEC et l'AB • Les obligations générales à respecter • Les contrôles et le régime de sanctions • Les modalités de dépôt des demandes MAEC
La notice d'information du territoire	contient →	Pour l'ensemble du territoire : • La liste des MAEC proposées sur le territoire • Les critères de sélection des dossiers *le cas échéant* • Les modalités de demande d'aide
La notice d'aide	contient →	Pour chaque MAEC proposée sur le territoire : • Les objectifs de la mesure • Le montant de la mesure • Les conditions spécifiques d'éligibilité • Les critères de sélection des dossiers *le cas échéant* • Le cahier des charges à respecter • Les modalités de contrôle et le régime de sanctions

Les bénéficiaires de MAEC doivent respecter, comme pour les autres aides, les exigences de la conditionnalité présentées et expliquées dans les différentes fiches conditionnalité qui sont à votre disposition sous Télépac.

Lisez cette notice attentivement avant de remplir votre demande d'engagement en MAEC.
Si vous souhaitez davantage de précisions contactez votre DDT.

1. PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE « Agglomération Lyonnaise » (RA_ALYO)

Préambule : en ce qui concerne les mesures « systèmes », seules les exploitations dont 50 % au moins de la SAU est située sur un ou plusieurs territoires proposant la mesure en année 1 sont éligibles. Le cahier des charges de la mesure à respecter correspond à celle du territoire où l'exploitation a le plus de surfaces.
En ce qui concerne les mesures « localisées », pour qu'une parcelle ou un élément linéaire soit éligible à la MAEC, au moins 50 % de sa surface ou de sa longueur doit être incluse dans le territoire.

Le périmètre retenu pour le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de l'Agglomération Lyonnaise correspond au territoire du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT). Ce périmètre a été adapté aux réalités agro-environnementales : ajustement aux limites du SAGE de la plaine de l'Est, prise en compte de l'intégralité de la zone Natura 2000 du Grand parc de Miribel Jonage ainsi que de l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte des Monts d'Or qui met en œuvre une politique de valorisation de la biodiversité.

Les communes concernées sont présentées par ordre alphabétique, en précisant le département de rattachement lorsqu'il ne s'agit ni de la métropole de Lyon, ni du Nouveau Rhône :

Albigny-sur-Saône
Beynost (01)
Bron
Cailloux-sur-Fontaines
Caluire-et-Cuire
Champagne-au-Mont-d'Or
Charbonnières-les-Bains
Charly
Chasselay
Chassieu
Collonges-au-Mont-d'Or
Corbas
Couzon-au-Mont-d'Or
Craponne
Curis-au-Mont-d'Or
Dardilly
Décines-Charpieu
Ecully
Feyzin
Fleurieu-sur-Saône
Fontaines-Saint-Martin
Fontaines-sur-Saône
Francheville
Genay
Givors
Grenay (38)
Grigny
Heyrieux (38)
Irigny
Janneyrias (38)
Jonage
La Mulatière
La Tour de Salvagny
Limonest
Lissieu
Lyon
Marcy-l'Etoile
Meyzieu
Mions
Miribel (01)
Montanay
Neuville-sur-Saône
Neyron (01)
Nievroz (01)
Oullins
Pierre-Bénite
Poleymieux-au-Mont-d'Or
Quincieux
Rillieux-la-Pape
Rochetaillée-sur-Saône
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
Saint-Didier-au-Mont-d'Or
Saint-Fons
Saint-Genis-Laval
Saint-Genis-les-Ollières
Saint-Germain-au-Mont-d'Or
Saint-Maurice (01)
Saint-Priest
Saint-Romain-au-Mont-d'Or
Sainte Foy-lès-Lyon
Sathonay-Camp
Sathonay-Village
Solaize
Tassin-la-Demi-Lune
Thil (01)
Valencin (38)
Vaulx-en-Velin
Vénissieux
Vernaison
Villette d'Anthon (38)
Villeurbanne

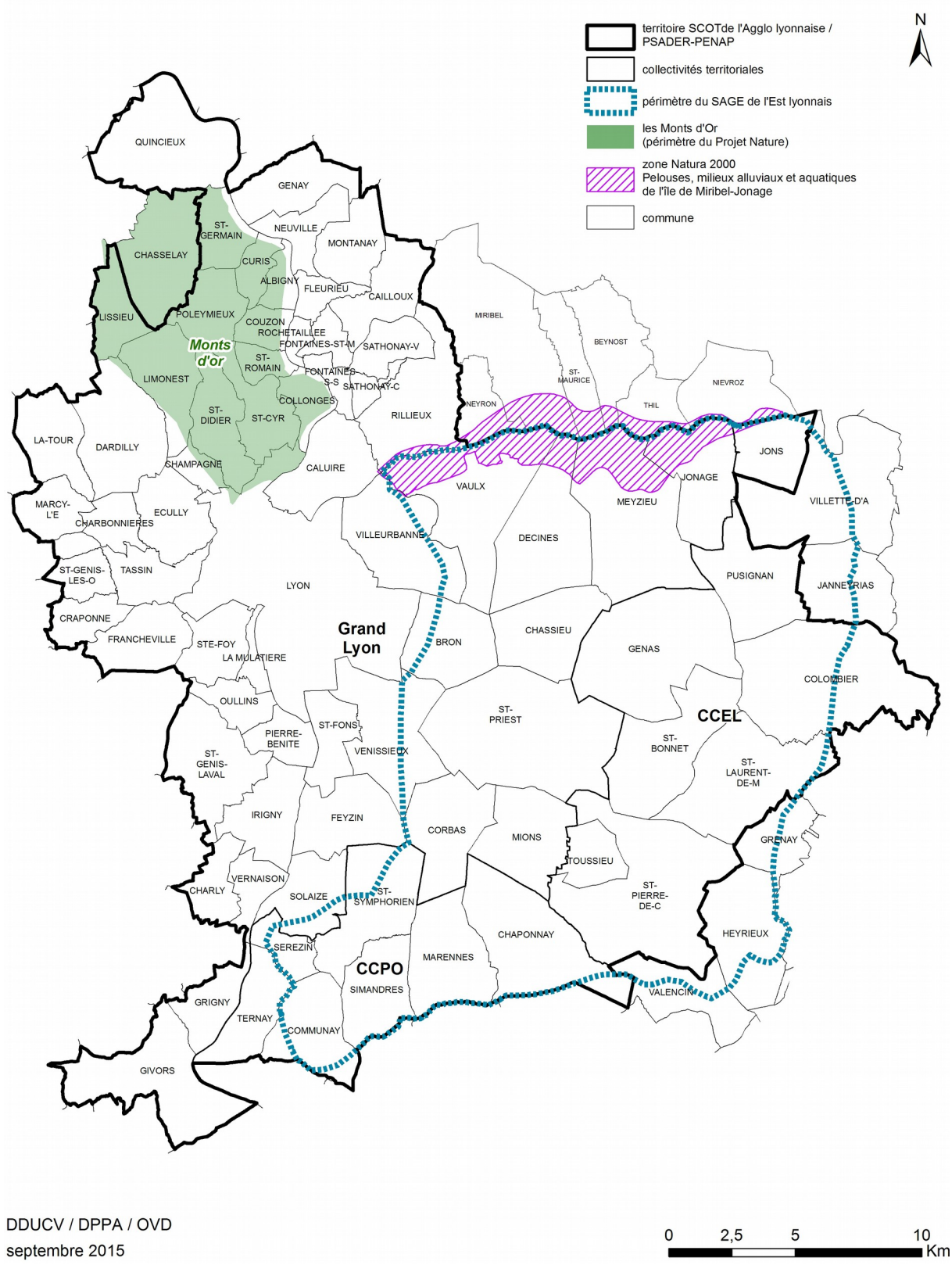

Carte 1 : périmètre du PAEC de l'Agglomération Lyonnaise

10 Zones d'Intervention Prioritaires ont été définies …

…dont 3 à enjeu eau :

- **ZIP « Eau potable » (RA_AL01)**

La ZIP eau potable est constituée des aires d'alimentation de captages identifiées par la métropole de Lyon comme particulièrement stratégiques pour l'alimentation en eau potable des 1,3 millions d'habitants de l'agglomération.

- **ZIP « Ruissellement » (RA_AL02)**

La ZIP Ruissellement est constituée par :

- les surfaces identifiées comme soumises au risque érosif dans le cadre du PLU sur le territoire de la métropole de Lyon,

- hors métropole, par les surfaces identifiées par le SAGE de la plaine de l'Est dans l'étude sur le ruissellement.

- **ZIP « Arboriculture » (RA_AL03)**

La ZIP arboriculture est constituée par les vergers identifiés par la métropole de Lyon et la Chambre d'agriculture du Rhône lors de la révision du PLU.

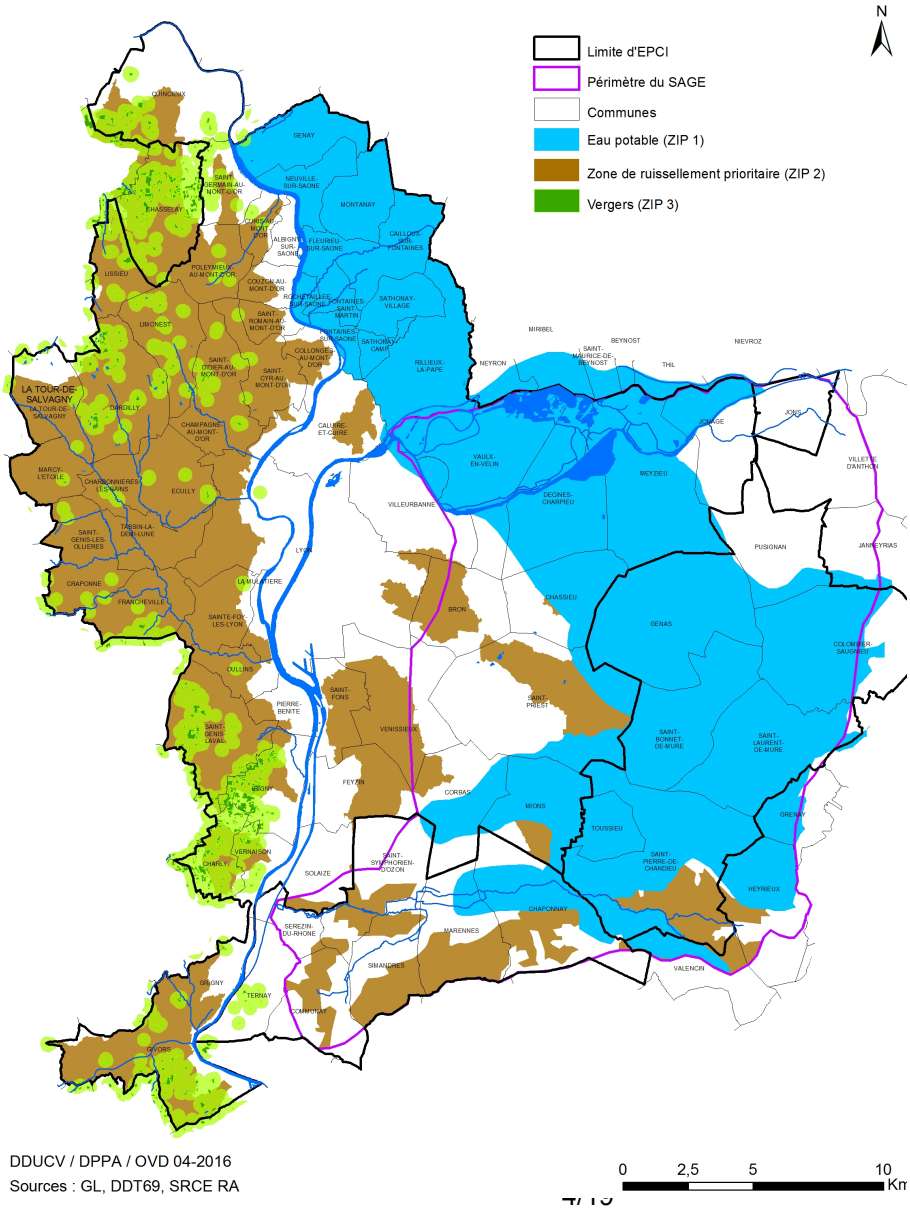

Carte 2 : Les 3 Zones d'Intervention Prioritaire de l'enjeu « eau »

et 7 à enjeu « biodiversité » :

Pour définir les zones d'intervention prioritaire de l'enjeu « biodiversité », il a été choisi de **préserver les continuités écologiques du territoire** en croisant les réservoirs de biodiversité et corridors du Schéma Régional de Cohérence Écologique avec les espaces d'inventaires et de projets déjà en place sur le territoire :

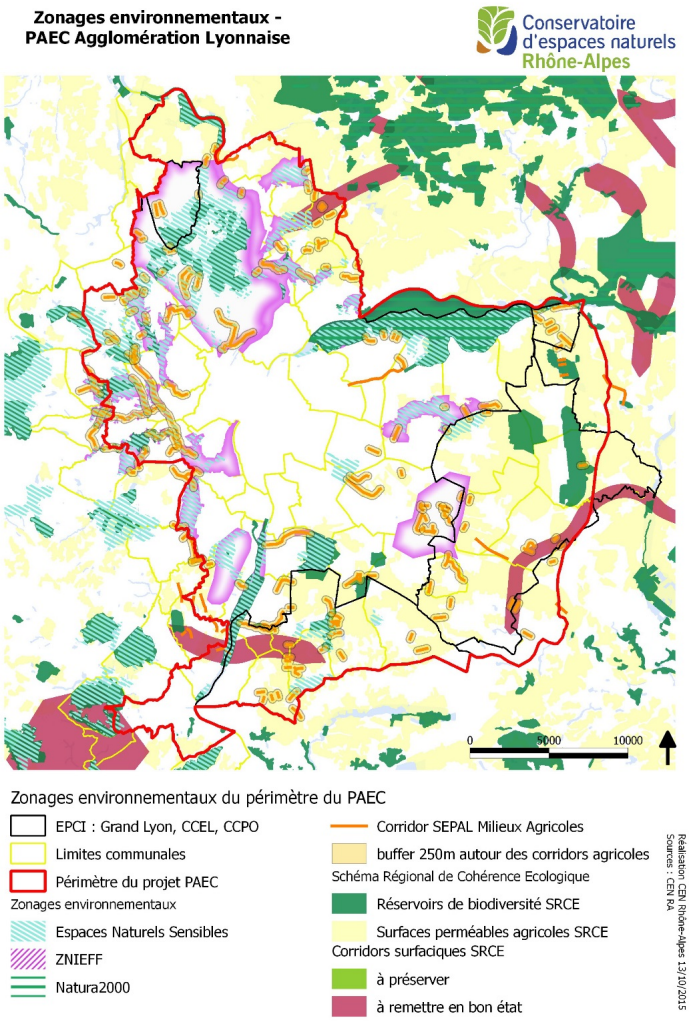

Carte 3 : Éléments constitutifs des ZIP « biodiversité »

- les **Projets Nature-ENS** des politiques départementales menées par la métropole de Lyon et le Nouveau Rhône avec leurs partenaires,
- les espaces en périphérie, identifiées comme **corridors agricoles** à l'inventaire du SEPAL, qui permettent une circulation vers d'autres territoires et/ou d'autres réservoirs de biodiversité d'une nature non-agricole -forestiers ou récréatifs par exemple,
- les **surfaces de perméabilité** agricoles, s'ils relient les différents réservoirs de biodiversité entre eux (principalement dans l'Est lyonnais, le Val d'Ozon et le Franc Lyonnais),
- **à partir du registre parcellaire graphique (RPG), les îlots agricoles abritant différentes espèces et/ou milieux intéressants à préserver (zones humides et pelouses sèches identifiées par les inventaires) permettant de relier les espaces précédemment identifiés entre-eux.**

Ceci a conduit à identifier 7 Zones d'Interventions Prioritaires concernées par les espèces remarquables suivantes :

- **ZIP « Plateaux arboricoles du sud-ouest» (RA_AL04)**

Alouette des champs - Chevêche d'Athena - Œdicnème criard - Tarier pâtre

- **ZIP « Vallons de l'Ouest » (RA_AL05)**

Œdicnème criard - Lièvre d'Europe - Chevêche d'Athena - Bruant proyer - Engoulevent d'Europe - Écrevisse à pattes blanches - Cuivré des marais

- **ZIP « Monts d'Or » (RA_AL06)**

Dophrys apifera - *Orchis anthropophora* - Lièvre d'Europe

- **ZIP « Franc Lyonnais » (RA_AL07)**

Lièvre d'Europe

- **ZIP « Miribel-Jonage » (RA_AL08)**

Agrion de mercure - Locustelle tachetée - Chevêche d'Athena - Engoulevent d'Europe

- **ZIP « Plaine de l'Est » (RA_AL09)**

Lièvre d'Europe - Oedicnème criard - Courlis cendré - Busard Cendré - Caille des blés - Bruant proyer - Bergeronnette printanière

- **ZIP « Val d'Ozon et Balmes viennoises » (RA_AL10)**

Lièvre d'Europe - Agrion de Mercure - Faucon hobereau

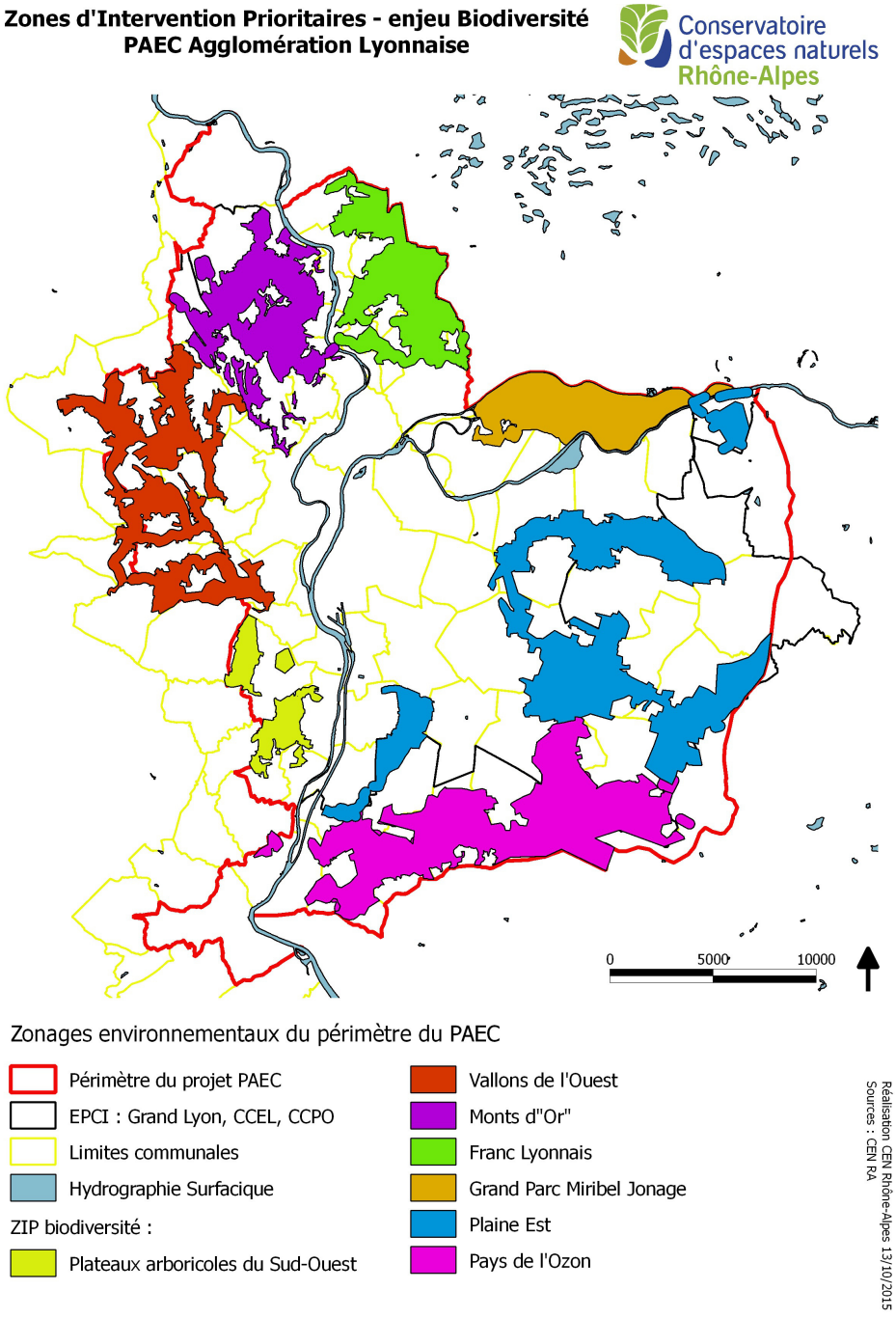

Carte 3 : Les 7 Zones d'Intervention Prioritaire de l'enjeu « biodiversité »

2. RÉSUMÉ DU DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

Le territoire de l'agglomération lyonnaise est très diversifié dans un contexte de forte urbanisation. Le climat présente de forts épisodes pluvieux propices à l'érosion. Les sols, filtrants, présentent des risques de lessivage importants, en particulier sur l'Est lyonnais où l'aquifère reste vulnérable du fait d'une absence de protection superficielle. Les captages de l'est sont ainsi principalement caractérisés par des enjeux nitrates, alors que les ruisseaux de l'ouest sont surtout contaminés par des pesticides. Néanmoins, l'agriculture de l'agglomération lyonnaise est une agriculture diversifiée, avec des exploitations spécialisées qui contribuent à structurer l'armature verte de l'agglomération.

Vu les enjeux en termes d'alimentation en eau potable des habitants de la métropole, la reconquête de la qualité de l'eau est au cœur du projet en se concentrant sur les problématiques prioritaires, par ordre décroissant d'importance :

- la reconquête de la **qualité de l'eau des captages d'alimentation en eau potable**, aussi bien en ce qui concerne les nitrates que les produits phytosanitaires,
- la poursuite des mesures visant à **réduire la pollution des eaux superficielles** par les produits phytosanitaires par l'intermédiaire de la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols,
- l'accompagnement des arboriculteurs dans la réduction des produits phytosanitaires.

Du point de vue de la biodiversité, l'enjeu global sur le territoire consiste à **maintenir une mosaïque de milieux**. Le travail réalisé par l'ensemble des partenaires du PAEC a ainsi permis de distinguer des zones d'intervention prioritaire (ZIP) définies en croisant les enjeux agricoles aux enjeux écologiques, tout en gardant une logique d'unité géographique et paysagère :

- **Les plateaux arboricoles du sud-ouest** avec des milieux et productions très diversifiés mais un risque de déprise et de développement des friches.
- **Les vallons de l'ouest lyonnais** avec une problématique importante liée au maintien des prairies et des infrastructures écologiques assurant la fonction de corridors.
- **Les Monts d'Or** avec des pelouses sèches riches en biodiversité malgré un risque fort de fermeture du milieu (surfaces en forte pente) que de surpâturage (chevaux de loisirs) sur l'ensemble du massif.
- **Le Franc Lyonnais** avec une mosaïque de milieux menacée par le développement des céréales sur le secteur, avec un fort intérêt écologique des praires en fonds de vallée.
- **Le Grand Parc** de Miribel Jonage qui abrite l'unique zone Natura 2000 du territoire avec des enjeux liés au maintien des pelouses sèches comme des infrastructures écologiques ainsi qu'à la bonne gestion écologique de cet espace remarquable.
- **La plaine de l'Est Lyonnais** pour laquelle il est nécessaire de restaurer des haies et de recréer des zones refuge pour la faune et les auxiliaires afin de limiter l'impact des grandes cultures sur la biodiversité,
- **Le** bocage et les zones humides du **Val d'Ozon et des Balmes viennoises** caractérisés par des infrastructures écologiques dont la fonctionnalité est actuellement remise en cause.

Ce diagnostic est synthétisé dans la matrice AFOM page suivante.

Atouts	Faiblesses
• Politique de protection des espaces agricoles et naturels opérationnelle (PENAP - PEAN) • Élaboration des PLU parallèlement à la mise en place de la trame verte et bleue • Diversité des milieux (avec des pelouses sèches en montagne, des zones humides sur l'Ozon, zone natura 2000 sur le Grand Parc…) • Syndicats mixtes actifs (SMMO, SIMALYM) • GEDA de l'Ozon promouvant des techniques innovantes • Agriculture diversifiée (maraîchage, arboriculture, grandes cultures, élevage…) • Bon réseau d'irrigation collectif • Bassin de consommation important • Points de vente collectifs se développant • Importante dynamique de circuits de proximité (AMAP, Drive fermier, marchés de producteurs…) • Pertinence de l'animation territoriale agricole	• Régime pluviométrique propice au ruissellement • Granulométrie élevée et faible taux en matière organique des sols • Nappes fluvio-glaciaires sous-sols filtrants • Pollutions diffuses dans la nappe de l'est, comme dans les ruisseaux de l'ouest et du Franc Lyonnais • Vieillissement des chefs d'exploitations et difficulté des installations • Régression de l'arboriculture et de l'élevage au profit des grandes cultures • Difficultés d'exploitation des pentes en zone montagne • Dégradation de la flore par les équins de loisirs (détérioration des prairies) • Peu de produits sous signe officiel de qualité (label rouge, agriculture biologique...) • Rotations limitées en grandes cultures • Dépendance de certains systèmes à la Politique Agricole Commune (pourcentage des aides dans le revenu) • Accessibilité réduite à certaines parcelles
Opportunités	**Menaces**
• Création de la Métropole (volonté politique de définir la politique agricole de l'entité départementale) avec une unité rassemblant agriculture et espaces naturels • Volonté politique de maîtrise foncière (nouveau rétrozonage envisagé dans l'élaboration du futur PLU-H) • Captages envisagés par la Métropole dans le Franc Lyonnais (qualité actuelle insuffisante) • Demande locale en produits biologiques et locaux • Développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective • Principal négociant en céréales souhaitant développer la contractualisation avec les producteurs (amélioration des pratiques agricoles) • Volonté d'une coopérative de développer localement les légumineuses • Souhait de développer l'agriculture de conservation • Recherche d'une diversification des captages d'eau potable • Nombreux établissements de formation agricoles sur le territoire	• Spéculation foncière hors PENAP • Infrastructures liées au développement économique (autoroute, Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise…) • Fermeture des milieux difficiles • Fonctionnalité de la trame verte (réservoirs de biodiversité, corridors…) en danger • Diminution de la qualité agronomique des sols • Phénomènes érosifs entraînant une pollution des eaux superficielles par les produits phytosanitaires • Circulation des engins agricoles de plus en plus difficile en zone périurbaine • Accès au foncier pour des jeunes hors-cadre familial (foncier agricole, bâtiments, logement) • Changement climatique • Difficultés techniques à réduire les taux de nitrates dans les nappes • Expérience réelle des Mesures Agro-Environnementales par les agriculteurs limitée (pas de programme précédent) et difficulté à accepter une diminution des précédentes aides (cf. conventions)

3. LISTE DES MAEC PROPOSÉES SUR LE TERRITOIRE

L'ensemble des ZIP ainsi que les MAEC éligibles par îlot sont disponibles sur le site internet de l'agroécologie dans l'agglomération lyonnaise à l'adresse suivante :
http://www.agri-lyonnaise.top

3.1 ZIP « Eau potable » - « RA_AL01 »

3.1.1 Enjeux agroenvironnementaux au sein de la ZIP « Eau potable »

Les enjeux de la ZIP eau potable consistent à limiter le lessivage de l'azote ainsi que le transfert des produits phytosanitaires vers les eaux souterraines et/ou superficielles.
Les objectifs visent à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (selon différentes modalités), à développer les légumineuses en système irrigué dans l'objectif d'améliorer les rotations en grandes cultures ainsi qu'à favoriser l'implantation de couverts herbacés mobilisant moins d'intrants et permettant d'améliorer la valeur agronomique des sols, combinée ou non à l'absence de fertilisation.

3.1.2 Liste des MAEC proposées au sein de la ZIP « Eau potable »

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Grandes cultures	RA_AL01_GC01	Suppression des traitements herbicides de synthèse	134,39 €/ha/an	75 % FEADER 25 % AE-RMC
	RA_AL01_GC02	Suppression des traitements pesticides de synthèse	269,89 €/ha/an	75 % FEADER 25 % AE-RMC
	RA_AL01_GC03	Réduction de 30 % des herbicides en 5 ans	61,63 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
	RA_AL01_GC04	Réduction de 40% des herbicides en 5 ans	99,13 €/ha/an	75 % FEADER 25 % AE-RMC
	RA_AL01_GC05	Réduction de 35% des traitements hors-herbicides en 5 ans (au max. 30 % de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production dans la surface engagée)	75,91 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
	RA_AL01_GC06	Réduction de 50 % des traitements hors-herbicides en 5 ans (au max. 30 % de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production dans la surface engagée)	129,47 €/ha/an	75 % FEADER 25 % AE-RMC
	RA_AL01_GC07	Réduction de 35 % des traitements hors-herbicides en 5 ans (au max. 60 % de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production dans la surface engagée)	52,79 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Grandes cultures	RA_AL01_GC08	Réduction de 50 % des traitements hors-herbicides en 5 ans (au max. 60 % de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production dans la surface engagée)	85,19 €/ha/an	75 % FEADER 25 % AE-RMC
	RA_AL01_GC09	Utilisation de la lutte biologique	67,06 €/ha/an	75 % FEADER 25 % AE-RMC
	RA_AL01_GC10	Implantation d'une culture de légumineuse	77,93 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
	RA_AL01_HE03	Implantation d'un couvert herbacé	287,25 €/ha/an	75 % FEADER 25 % AE-RMC
	RA_AL01_HE04	Implantation d'un couvert herbacé et absence totale de fertilisation azotée	417,82 €/ha/an	75 % FEADER 25 % AE-RMC
	RA_AL01_SGN1	Diversification de l'assolement et gestion économe des produits phytosanitaires	114,78 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice d'information du territoire « Agglomération Lyonnaise ».

3.2 ZIP « Ruissellement » - « RA_AL02 »

3.2.1 Enjeux agroenvironnementaux au sein de la ZIP « Ruissellement »

Le second enjeu retenu concerne la problématique du ruissellement à laquelle sont confrontés principalement l'ouest lyonnais, le Franc Lyonnais ainsi que l'Ozon. Il s'agit d'un enjeu important dans les transferts d'éléments polluants vers les cours d'eau.
Les objectifs visent à réduire implanter des couverts herbacés en bordure de parcelle avec une absence de fertilisation azotée ainsi que de traitements phytosanitaires.

3.2.2 Liste des MAEC proposées au sein de la ZIP « Ruissellement »

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Grandes cultures	RA_AL02_HE04	Implantation d'un couvert herbacé et absence totale de fertilisation azotée	417,82 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole

Une notice spécifique à cette mesure, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice d'information du territoire « Agglomération Lyonnaise ».

3.3 ZIP « Arboriculture » - RA_AL03 »

3.3.1 Enjeux agroenvironnementaux au sein de la ZIP « Arboriculture »

Le dernier enjeu lié à l'eau concerne l'amélioration des traitements phytosanitaires en arboriculture dans le territoire particulièrement accidenté de l'ouest lyonnais.
Les objectifs visent à la suppression des traitements herbicides, à la réduction progressive des produits phytosanitaires hors herbicides ainsi qu'à la lutte biologique avec l'ensemencement en typhlodromes (uniquement pour les nouveaux vergers).

3.3.2 Liste des MAEC proposées au sein de la ZIP « Arboriculture »

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Vergers	RA_AL03_VE01	Suppression des traitements herbicides de synthèse	233,82 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
	RA_AL03_VE02	Réduction de 20 % des traitements hors-herbicides en 5 ans	220,98 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
	RA_AL03_VE03	Utilisation de la lutte biologique (nouveaux vergers)	700,00 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole

Une notice spécifique à chacune de ces mesures spécifiques à l'arboriculture, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice d'information du territoire « Agglomération Lyonnaise ».

3.4 ZIP « Plateaux arboricoles du sud-ouest» - RA_AL04 »

3.4.1 Enjeux agroenvironnementaux au sein de la ZIP « Plateaux arboricoles du sud-ouest »

Les enjeux consistent à maintenir les infrastructures agro-écologiques sur ce territoire très homogène dans ses productions spécialisées (arboriculture, horticulture et élevage). Du fait de la pression urbaine, le risque de déprise, avec un développement des friches, est réel.
Les objectifs visent à développer les surfaces en herbe, améliorer la gestion des prairies (dont on a exclu les mesures susceptibles d'aggraver la déprise), encourager l'implantation de couverts faunistiques et floristiques y compris dans une logique de développement des auxiliaires de cultures ainsi que l'entretien des haies.

3.4.2 Liste des MAEC proposées au sein de la ZIP « Plateaux arboricoles du sud-ouest »

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Grandes cultures	RA_AL04_HE03	Implantation d'un couvert herbacé	287,25 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
Surfaces en herbe	RA_AL04_HE11	Retard de fauche au 10 juin (100 %)	146,36 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
	RA_AL04_HE12	Retard de fauche au 15 juin (50%)	95,36 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
	RA_AL04_HE08	Maintien de la richesse floristique	66,01 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
	RA_AL04_HE06	Élimination des espèces ligneuses	95,42 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
	RA_AL04_HE07	Élimination des espèces ligneuses et mise en place d'un plan de gestion	170,86 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
Haies	RA_AL04_HA01	Entretien des haies	0,36 €/ml/an	75 % FEADER 25 % Métropole

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice d'information du territoire « Agglomération lyonnaise ».

3.5 ZIP « Vallons de l'Ouest » - RA_AL05 »

3.5.1 Enjeux agroenvironnementaux au sein de la ZIP « Vallons de l'Ouest »

Les enjeux consistent à maintenir les prairies les infrastructures agro-écologiques assurant la fonction de corridor écologique sur ce territoire. Les activités, diversifiées, sont orientées vers les circuits courts et les consommateurs locaux.
Les objectifs visent à développer les surfaces en herbe, améliorer la gestion des prairies ainsi que l'entretien et la restauration des infrastuctures agro-écologiques (haies, ripisylves, mares).

3.5.2 Liste des MAEC proposées au sein de la ZIP « Vallons de l'Ouest »

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Grandes cultures	RA_AL05_HE03	Implantation d'un couvert herbacé	287,25 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
Surfaces en herbe	RA_AL05_HE11	Retard de fauche au 10 juin (100 %)	146,36 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
	RA_AL05_HE12	Retard de fauche au 15 juin (50%)	95,36 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Surfaces en herbe	RA_AL05_HE08	Maintien de la richesse floristique	66,01 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
	RA_AL05_HE07	Absence totale de fertilisation azotée	130,57 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
	RA_AL05_HE05	Ajustement de la pression de pâturage	75,44 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
Haies	RA_AL05_HA01	Entretien des haies	0,36 €/ml/an	75 % FEADER 25 % Métropole
Ripisylves	RA_AL05_RI01	Entretien de ripisylves	1,01 €/ml/an	75 % FEADER 25 % Métropole
Mares et plans d'eau	RA_AL05_PE01	Restauration et entretien de mares	58,00 €/mare/an	75 % FEADER 25 % Métropole

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice d'information du territoire « Agglomération lyonnaise ».

3.6 ZIP « Monts d'Or » - RA_AL06 »

3.6.1 Enjeux agroenvironnementaux au sein de la ZIP « Monts d'Or »

Les Monts d'Or se caractérisent par des pelouses sèches riches en biodiversité malgré un risque fort de fermeture du milieu (surfaces en forte pente) que de surpâturage (chevaux de loisirs) sur l'ensemble du massif.
Les objectifs visent à réserver les mesures d'ouverture du milieu et de gestion pastorale aux exploitations ne prenant pas de chevaux de loisir en pension. La gestion des prairies doit être favorisée tout en excluant les mesures susceptibles d'aggraver la déprise (absence de fertilisation).

3.6.2 Liste des MAEC proposées au sein de la ZIP « Monts d'Or »

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Grandes cultures	RA_AL06_HE03	Implantation d'un couvert herbacé	287,25 €/ha/an	75 % FEADER 25 % SMMO
Surfaces en herbe	RA_AL06_HE11	Retard de fauche (100 % après le 10 juin)	146,36 €/ha/an	75 % FEADER 25 % SMMO
	RA_AL06_HE12	Retard de fauche (50 % après le 15 juin)	95,36 €/ha/an	75 % FEADER 25 % SMMO
	RA_AL06_HE08	Maintien de la richesse floristique	66,01 €/ha/an	75 % FEADER 25 % SMMO
	RA_AL06_HE06	Élimination des espèces ligneuses	76,34 €/ha/an	75 % FEADER 25 % SMMO

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
	RA_AL06_HE07	Élimination des espèces ligneuses et mise en place d'un plan de gestion	170,86 €/ha/an	75 % FEADER 25 % SMMO
Haies	RA_AL06_HA01	Entretien des haies	0,36 €/ml/an	75 % FEADER 25 % SMMO

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice d'information du territoire « Agglomération lyonnaise ».

3.7 ZIP « Franc Lyonnais » - RA_AL07 »

3.7.1 Enjeux agroenvironnementaux au sein de la ZIP « Franc Lyonnais »

Au-delà du risque érosif fort, le Franc Lyonnais se caractérise par une mosaïque de milieux menacée par le développement de céréales sur le secteur, avec un fort intérêt écologique des prairies en fonds de vallée.
Les objectifs visent donc à favoriser la gestion des prairies et des infrastructures agro-écologiques associées ainsi qu'à encourager le développement des couverts herbacés comme des couverts faunistiques et floristiques.

3.7.2 Liste des MAEC proposées au sein de la ZIP « Franc Lyonnais »

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Grandes cultures	RA_AL07_HE01	Implantation d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique (100%)	600,00 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
	RA_AL07_HE02	Implantation d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique (20%)	120,00 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
	RA_AL07_HE03	Implantation d'un couvert herbacé	287,25 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
Surfaces en herbe	RA_AL07_HE11	Retard de fauche au 15 juin (100 %)	177,00 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
	RA_AL07_HE12	Retard de fauche au 1er juillet (100%)	223,00 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
	RA_AL07_HE08	Maintien de la richesse floristique	66,01 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Métropole
Haies	RA_AL07_HA01	Entretien des haies	0,36 €/ml/an	75 % FEADER 25 % Métropole

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice d'information du territoire « Agglomération lyonnaise ».

3.8 ZIP « Miribel-Jonage » - RA_AL08 »

3.8.1 Enjeux agroenvironnementaux au sein de la ZIP « Miribel-Jonage »

Les enjeux consistent à favoriser la biodiversité exceptionnellement de l'unique zone Natura 2000 du territoire avec le maintien des pelouses sèches et des infrastructures agro-écologiques ainsi que la bonne gestion écologique de cet espace remarquable.
L'ensemble des mesures contractualisables visant à la mise en œuvre du plan de gestion de la zone Natura 2000 ont été retenues.

3.8.2 Liste des MAEC proposées au sein de la ZIP « Miribel-Jonage »

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Grandes cultures	RA_AL08_HE01	Implantation d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique (100%)	600,00 €/ha/an	75 % FEADER 25 % État
	RA_AL08_HE02	Implantation d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique (20%)	120,00 €/ha/an	75 % FEADER 25 % État
	RA_AL08_HE03	Implantation d'un couvert herbacé	287,25 €/ha/an	75 % FEADER 25 % État
Surfaces en herbe	RA_AL08_HE11	Retard de fauche au 15 juin (100 %)	177 €/ha/an	75 % FEADER 25 % État
	RA_AL08_HE12	Retard de fauche au 1er juillet (100%)	223 €/ha/an	75 % FEADER 25 % État
	RA_AL08_HE08	Maintien de la richesse floristique	66,01 €/ha/an	75 % FEADER 25 % État
	RA_AL08_HE06	Élimination des espèces ligneuses	95,42 €/ha/an	75 % FEADER 25 % État
	RA_AL08_HE07	Absence totale de fertilisation azotée	131,00 €/ha/an	75 % FEADER 25 % État
	RA_AL08_HE10	Mise en œuvre d'un plan de gestion pastoral	75,44 €/ha/an	75 % FEADER 25 % État
Haies	RA_AL08_HA01	Entretien des haies	0,36 €/ml/an	75 % FEADER 25 % État

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice d'information du territoire « Agglomération lyonnaise ».

3.9 ZIP « Plaine de l'Est » - RA_AL09 »

3.9.1 Enjeux agroenvironnementaux au sein de la ZIP « Plaine de l'est »

Les enjeux consistent à développer les infrastructures agro-écologiques favorables à la biodiversité sur ce territoire tout en créant des zones refuge pour la faune et les auxiliaires afin de limiter l'impact des parcelles en monoculture.

Les objectifs visent donc à favoriser les infrastructures agro-écologiques associées ainsi qu'à encourager le développement des couverts herbacés comme des couverts faunistiques et floristiques.

3.9.2 Liste des MAEC proposées au sein de la ZIP « Plaine de l'est »

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Grandes cultures	RA_AL09_HE01	Implantation d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique (100%)	600,00 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Département
	RA_AL09_HE02	Implantation d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique (20%)	120,00 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Département
	RA_AL09_HE03	Implantation d'un couvert herbacé	287,25 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Département
Haies	RA_AL09_HA01	Entretien des haies	0,36 €/ml/an	75 % FEADER 25 % Département

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice d'information du territoire « Agglomération lyonnaise ».

3.10 ZIP « Val d'Ozon et Balmes viennoises » - RA_AL10 »

3.10.1 Enjeux agroenvironnementaux au sein de la ZIP « Val d'Ozon et Balmes viennoises »

Les Balmes viennoises se caractérisent par un fort risque de déprise et de développement des friches sur les coteaux du fait du recul de l'activité d'élevage, alors que le développement des grandes cultures dans le Val d'Ozon doit être accompagné pour éviter un appauvrissement de la biodiversité.
Les objectifs visent donc à favoriser la gestion des prairies et des infrastructures agro-écologiques associées ainsi qu'à encourager le développement des couverts herbacés comme des couverts faunistiques et floristiques.

3.10.2 Liste des MAEC proposées au sein de la ZIP « Val d'Ozon et Balmes viennoises »

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Grandes cultures	RA_AL10_HE01	Implantation d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique (100%)	600,00 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Département
	RA_AL10_HE02	Implantation d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique (20%)	120,00 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Département
	RA_AL10_HE03	Implantation d'un couvert herbacé	287,25 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Département

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Surfaces en herbe	RA_AL10_HE11	Retard de fauche au 25 juin (100 %)	146 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Département
	RA_AL10_HE12	Retard de fauche au 1er juillet (50 %)	95 € /ha/an	75 % FEADER 25 % Département
	RA_AL10_HE08	Maintien de la richesse floristique	66,01 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Département
	RA_AL10_HE07	Absence totale de fertilisation azotée	131,00 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Département
	RA_AL10_HE05	Ajustement de la pression de pâturage	75,44 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Département
	RA_AL10_HE10	Mise en œuvre d'un plan de gestion pastoral	75,44 €/ha/an	75 % FEADER 25 % Département
Haies	RA_AL10_HA01	Entretien des haies	0,36 €/ml/an	75 % FEADER 25 % Département
Ripisylves	RA_AL10_RI01	Entretien des ripisylves	1,01 €/ml/an	75 % FEADER 25 % Département
Mares et plans d'eau	RA_AL10_PE01	Restauration et entretien de mares	58,00 €/mare/an	75 % FEADER 25 % Département

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice d'information du territoire « Agglomération lyonnaise ».

4. MONTANTS D'ENGAGEMENT MINIMUM ET MAXIMUM

Vous ne pouvez vous engager dans une ou plusieurs MAEC de ce territoire que si votre engagement sur ce territoire représente, au total, un montant annuel supérieur ou égal à 300 euros. Si ce montant minimum n'est pas respecté lors de votre demande d'engagement, celle-ci sera irrecevable.
Par ailleurs, le montant de votre engagement est susceptible d'être plafonné selon les modalités d'intervention des différents financeurs qui sont précisées dans la notice spécifique de chaque mesure. Si ce montant maximum est dépassé, votre demande devra être modifiée.

5. COMMENT REMPLIR LA DEMANDE D'ENGAGEMENT POUR UNE NOUVELLE MAEC ?

Pour vous engager en 2016 dans une nouvelle MAEC, vous devez obligatoirement renseigner dans TéléPAC les écrans suivants, avant le 15 juin 2016.

5.1 Registre parcellaire graphique et déclaration des éléments engagés en MAEC

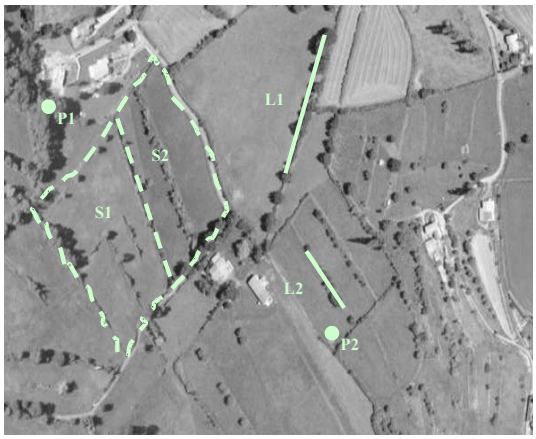

Pour déclarer des **éléments surfaciques** engagés dans une MAEC, vous devez indiquer, dans les caractéristiques de chaque parcelle que vous souhaitez engager dans chacune des MAEC proposées, le code de la mesure.

Pour déclarer des **éléments linéaires** engagés dans une MAEC, vous devez également dessiner d'un trait les éléments linéaires (ex : haies, ripisylves, talus, fossés ou bandes refuge) que vous souhaitez engager dans chacune de ces MAEC.
Vous devez compléter les caractéristiques de l'élément dans la fenêtre de saisie en précisant le code de la MAEC..

Pour déclarer des **éléments ponctuels** engagés dans une MAEC, vous devez également localiser les éléments ponctuels (ex : mares ou arbres isolés) que vous souhaitez engager dans chacune de ces MAEC.
Vous devez compléter les caractéristiques de l'élément dans la fenêtre de saisie en précisant le code de la MAEC.

5.2 Descriptif des parcelles déclarées

Cet écran vous permet de consulter toutes vos parcelles déclarées et de vérifier les informations concernant la demande d'engagement en MAEC.

5.3 Écran « Demande d'aides »

A la rubrique « MAEC 2015-2020 / MAE 2007-2013 », vous devez cocher « oui » sur la ligne correspondant aux MAEC de la programmation 2015-2020.

5.4 *Déclaration des effectifs animaux*

Vous devez renseigner l'écran **« effectifs animaux » pour renseigner** les animaux de votre exploitation autres que bovins, afin que la DDT soit en mesure de calculer le chargement ou les effectifs animaux de votre exploitation.

6. CONTACTS

Un courriel unique pour vous orienter vers la personne la plus approprié :

animation@agri-lyonnaise.top

N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel en fonction des thématiques :

- biodiversité : Daphné Dumazel (04 72 31 84 50)
- arboriculture : Christophe Gratadour (06 75 09 23 30)
- érosion : Mathieu Novel (06 79 78 66 07)
- eau potable : Fabien Chaufournier (06 958 58 958)

ou des territoires :

- Monts d'Or : Cédric Janvier (06 09 31 42 09)
- Val d'Ozon : Thomas Avarello (07 78 41 52 07)

Enfin, pour toute question relative au projet, vous pouvez contacter les **animateurs du projet de développement de l'agro-écologie sur le territoire de l'agglomération lyonnaise** :

- Mathieu Novel (Chambre d'agriculture) au 06 79 78 66 07
- Fabien Chaufournier (Métropole de Lyon) au 06 958 58 958

PARTENAIRES